

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Rapport annuel
2015–2016

**Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Rapport annuel 2015-2016**

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1069-8 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1070-4 (version anglaise en ligne)
ISBN 978-1-4605-1071-1 (version française en ligne)

ISSN 1919-7675 (version imprimée bilingue)
ISSN 1920-7212 (version anglaise en ligne)
ISSN 2368-8122 (version française en ligne)

10883 | 2016.10 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre,

L'honorable Donald Arseneault

Du sous-ministre au ministre

Monsieur Donald Arseneault

Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Le sous-ministre,

Jean-Marc Dupuis

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des activités du ministère.	10
Information financière	20
Résumé des activités de dotation	24
Résumé des projets de loi et des activités législatives	25
Résumé des activités liées aux langues officielles	26
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	27
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	28
Annexe A	
Services et emplacement des bureaux du Ministère	29

Message du ministre

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail joue un rôle indispensable afin d'aider notre gouvernement à respecter ses priorités, soit la création d'emplois et la croissance économique, au moyen de l'éducation supérieure, du développement des compétences et de l'accroissement de la population.

Le mandat du ministère est de cultiver un effectif et une population bien éduqués, hautement compétents et productifs au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à une province prospère.

Que ce soit en offrant des possibilités aux étudiants qui ont besoin de soutien financier pour obtenir une éducation postsecondaire, en offrant aux jeunes Néo-Brunswickois la chance d'obtenir une expérience en cours d'emploi ou en aidant quelqu'un à intégrer le marché du travail pour la première fois, il ne fait aucun doute que le travail que fait le ministère a des retombées positives et durables sur la vie des gens.

Maintenant que nous en sommes à la mi-mandat, je crois important de revenir non seulement sur les possibilités qui nous attendent, mais également sur les réalisations que nous avons concrétisées ensemble, par exemple :

- Préparer les bases du programme d'éducation gratuite pour ceux qui en ont besoin le plus.
- Renouveler le programme Stage d'emploi étudiant pour demain pour aider plus de 2 000 étudiants à recevoir de l'expérience de travail dans leur discipline.
- Remettre en place le Fonds d'emploi pour les jeunes pour former les jeunes et leur donner les compétences dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail d'aujourd'hui.

Malgré les efforts encourageants que nous déployons ensemble, notre gouvernement est toujours confronté à des défis comme le vieillissement de la population, l'émigration des jeunes et le faible taux de natalité. C'est pourquoi nous travaillons dur et faisons des efforts ciblés pour interpeller autant de Néo-Brunswickois que possible tout en attirant de nouveaux arrivants dans la province au moyen de différents programmes de sensibilisation. De plus, notre gouvernement continuera de travailler avec les intervenants, dont des étudiants, des dirigeants du milieu de travail, des organisations multiculturelles et de nombreuses autres parties, pour avancer de la meilleure façon possible.

Je tiens à remercier notre personnel dévoué et travailleur de tout ce qu'il fait pour faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille.

Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

L'honorable Donald Arseneault

Message du sous-ministre

Au cours de l'année 2015-2016, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a atteint plusieurs buts et objectifs importants pour offrir aux Néo-Brunswickois l'éducation, la formation et les compétences requises sur le marché du travail compétitif du XXI^e siècle.

En tant que sous-ministre, je suis satisfait de la réussite continue de divers programmes et services de longue date. Pour l'exercice en question, le personnel du ministère a travaillé dur pour préparer un programme d'aide aux études pour les étudiants qui fréquentent une université ou un collège publics au Nouveau-Brunswick, a remanié le programme de Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED), qui a aidé plus de 2 000 étudiants à recevoir une précieuse expérience auprès d'employeurs dans leur domaine d'étude, a présenté un projet pilote pour que plusieurs bibliothèques de la province restent ouvertes tous les jours de la semaine et a organisé un concours de compétences national en plus d'avoir travaillé avec ses partenaires régionaux en ce qui concerne les métiers et la formation.

Il ne s'agit là que de quelques exemples des nombreuses importantes réalisations du dernier exercice. J'ai bon espoir que l'exercice qui commence sera ponctué de plusieurs occasions pour nous de continuer à faire du Nouveau-Brunswick l'un des meilleurs endroits où travailler dans un milieu sécuritaire, diversifié et inclusif.

Il ne fait aucun doute que le Nouveau-Brunswick, comme n'importe quelle autre province d'ailleurs, sera confronté à plusieurs défis. Toutefois, j'ai bon espoir que nous aurons la bonne équipe en place pour poursuivre nos efforts, au profit de tous les Néo-Brunswickois.

Je tiens à remercier le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour son engagement à l'égard du professionnalisme et du service au nom des Néo-Brunswickois.

Le sous-ministre
Jean-Marc Dupuis

Faits saillants

- ♦ La Direction des relations industrielles a élargi la portée de son programme de médiation préventive non imposé par la loi afin d'offrir davantage de services de résolution de conflits, comme la médiation et la facilitation, au secteur public. L'initiative a reçu un accueil positif des intervenants.
- ♦ Le salaire minimum passera de 10,30 \$ l'heure à 10,65 \$ l'heure le 1^{er} avril 2016.
- ♦ Le ministère a lancé son initiative provinciale d'information sur le marché du travail pour les jeunes, qui offre des présentations d'information sur le marché du travail dans les districts scolaires anglophone et francophone de la province à plus de 2 000 élèves du secondaire.
- ♦ On a répertorié 349 807 sessions de recherche sur emploisNB.ca et 32 313 affichages d'emplois du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Entre le 12 mai 2014 et le 31 mars 2015, 184 456 sessions de recherche ont été effectuées et 28 554 annonces de nouveaux emplois ont été affichées sur le site Web. Le site Web a été lancé en mai 2014.
- ♦ Des fonds additionnels de trois millions de dollars ont été injectés dans des établissements d'enseignement postsecondaires publics pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes pilotes et d'autres initiatives pour augmenter l'accès des étudiants, en particulier ceux de groupes sous-représentés comme les Premières Nations et les personnes ayant un handicap.
- ♦ La Direction a administré 153,8 millions de dollars sous la forme d'une aide financière accordée à 12 720 étudiants.
- ♦ La Direction des services d'emploi et de l'apprentissage continu a appuyé les consultations des intervenants et les efforts de coordination requis pour créer la *Stratégie d'alphabétisation globale du Nouveau-Brunswick*.
- ♦ Cette année marquait la première année complète du Programme de subvention pour l'emploi Canada – Nouveau-Brunswick. Le personnel régional de la Direction des services d'emploi et de l'apprentissage continu a offert des présentations à différents intervenants. La connaissance du programme et l'intérêt à son endroit ont contribué aux résultats positifs.
- ♦ Le nombre d'apprentis actifs a légèrement augmenté. En 2015-2016, il y avait 4 323 apprentis actifs contre 4 228 en 2014-2015.
- ♦ Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick a été lauréat du prix de partenariat exceptionnel remis par l'Institut national canadien pour les aveugles, qui soulignait son engagement et son initiative dans le domaine des services de bibliothèque accessibles.
- ♦ Le nombre de visites dans les bibliothèques publiques a augmenté de 180 961 (9,5 %) en comparaison de l'exercice 2014-2015 (1 901 714 contre 2 082 675 en 2015-2016).
- ♦ La Division de la croissance démographique a aidé à créer et à mettre en place la réponse provinciale à l'arrivée de 1 225 réfugiés syriens entre le 4 novembre 2015 et le 31 mars 2016. En comparaison, la Nouvelle-Écosse a accueilli 833 réfugiés, l'Île-du-Prince-Édouard, 197 et Terre-Neuve-et-Labrador, 230 pendant la même période. Le Nouveau-Brunswick a donc accueilli 49 % des réfugiés syriens arrivés au Canada atlantique pendant cette période.
- ♦ Selon Statistique Canada, le taux de rétention de 2013 des immigrants dans la province était de 72,4 % contre 69,8 % en 2012.

Mesures du rendement

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle fondé sur les pratiques fonctionnelles de pointe en vue de créer, de communiquer et d'examiner des stratégies. Ce processus donne à la fonction publique une méthode éprouvée permettant d'exécuter la stratégie et d'alimenter constamment l'amélioration.

L'élaboration de la stratégie au moyen du système de gestion officielle repose tout d'abord sur la vision stratégique *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est ancrée dans quatre thèmes stratégiques, soit les suivants :

- **Plus d'emplois** : Instaurer le meilleur environnement pour permettre aux Néo-Brunswickois et aux entreprises de créer des emplois grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur dévouement au travail. Cela comprend un appui constant aux entre-

prises, le rehaussement des nouvelles technologies et de l'innovation, grâce au soutien de la recherche et du développement, et la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée, grâce à l'amélioration de la littératie et de l'éducation.

- **Responsabilité fiscale** : Assainir les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une approche équilibrée permettant de réduire les coûts et d'augmenter les recettes.
- **Le meilleur endroit où élever une famille** : Concevoir des programmes sociaux permettant de rendre la vie plus abordable et de faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
- **Un gouvernement branché** : Mieux optimiser les ressources pour les contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant le gaspillage et le chevauchement, en adoptant les innovations technologiques pour améliorer les services et les économies, et en améliorant les mesures de responsabilisation.

Mesures du rendement

Plus d'emplois	Mesures
Soutenir/perfectionner la main-d'œuvre	Pourcentage de plans d'action-emploi fermés ayant mené à l'obtention d'un emploi
Responsabilité financière	Mesures
Établir un budget viable	Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées
Meilleur endroit où élever une famille	Mesures
Offrir un accès équitable aux services gouvernementaux	Nombre d'enfants néo-brunswickois qui possèdent une carte de bibliothèque
Gouvernement intelligent	Mesures
Établir une culture d'amélioration continue	Économies réalisées grâce à l'amélioration continue

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

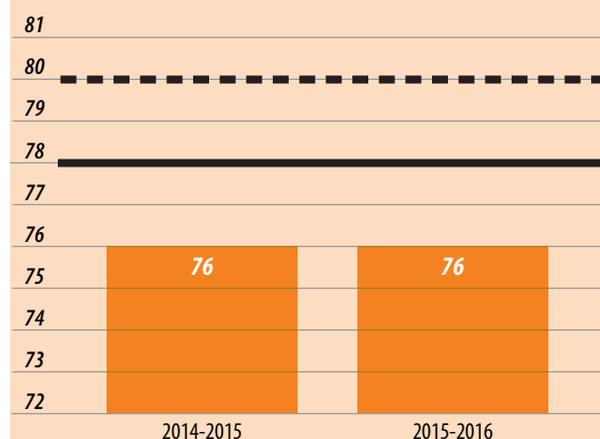
Soutenir/perfectionner la main-d'œuvre.

Mesure

Pourcentage de plans d'action-emploi fermés ayant mené à l'obtention d'un emploi.

Description de la mesure

Il s'agit du pourcentage de clients qui ont établi un plan d'action-emploi avec un conseiller en emploi ou un fournisseur tiers et dont le plan d'action a été fermé parce que le client occupait un emploi ou exerçait un travail autonome.



Rendement général

À la fin de 2015-2016, 76 % des plans d'action-emploi ont été fermés à l'issue de l'obtention d'un emploi.

— Référence : 78 %
— Réel : 76 %
- - - - - Cible : 80 %

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Les interventions soutenues par la Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu visent à harmoniser les programmes, les services, les ressources et les occasions d'apprentissage pour répondre aux besoins des clients et du marché du travail.

Les programmes d'emploi et d'apprentissage continu offrent le soutien professionnel et financier nécessaire à ceux et celles qui ont besoin d'aide supplémentaire pour rejoindre la population active. On prépare un plan d'action-emploi avec les clients en fonction des résultats de l'évaluation de l'employabilité initiale. Ce plan vise à aider les chercheurs d'emploi à prendre des décisions relatives à leur carrière et à la planification, à se préparer au travail et à faire des recherches d'emploi.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les activités suivantes ont été entreprises pour atteindre les résultats mentionnés ci-dessus :

- Élaboration de programmes novateurs qui appuient le maintien en poste de l'effectif.
- Promotion de liens forts avec les entreprises et la collectivité grâce à des activités coordonnées à l'échelle régionale.
- Accroissement de la collaboration avec le ministère du Développement social, des personnes ayant un handicap, les jeunes et des membres de communautés des Premières Nations.
- Prestation continue des services d'emploi par des équipes de prestation régionales et des fournisseurs de services contractuels.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Établir un budget viable.

Mesure

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

Description de la mesure

Le ratio indique si le ministère se conforme au budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'exercice. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.

103

102

101

100

99



Rendement général

Le ministère a fixé son budget brut 2015-2016 à 614 879 950 \$. Les dépenses se sont élevées à 616 030 383 \$, ce qui représente un écart par rapport au budget (dépassement) de 1 150 433 \$.

L'écart était principalement attribuable à une demande accrue en programmes d'emploi gérés par le client, de services communautaires d'apprentissage pour adultes et d'apprentissage. Le ministère a surveillé les dépenses de façon continue au cours de l'année pour apporter des mesures correctives dans la mesure du possible.

— Référence : 100 %
— Réel : 100,2 %
- - - - - Cible : 100 %

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Les Néo-Brunswickois tiennent à ce que les fonds publics ajoutent de la valeur et soient dépensés de façon judicieuse. Pour assurer la viabilité à long terme des budgets, les ministères doivent veiller à ne pas les dépasser lors de la prestation de programmes et de services à la population du Nouveau-Brunswick.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Pour atteindre l'objectif susmentionné, le ministère a réalisé le projet suivant :

- Surveillance continue des dépenses.

Meilleur endroit où élever une famille

Objectif de la mesure

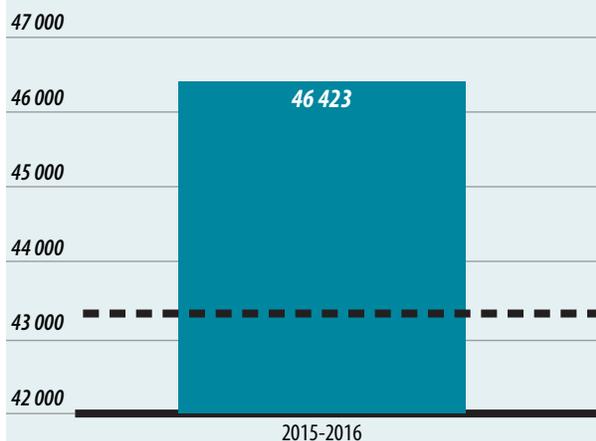
Offrir un accès équitable aux services gouvernementaux.

Mesure

Nombre d'enfants qui possèdent une carte de bibliothèque.

Description de la mesure

Le nombre d'enfants âgés de 12 ans et moins qui possèdent une carte de bibliothèque.



Rendement général

Une analyse des tendances entourant les enfants qui obtiennent une carte de bibliothèque montre en moyenne 377 nouveaux abonnements par mois entre janvier 2013 et avril 2015.

— Référence : 41 259
— Réel : 46 423
- - - - - Cible : 43 323

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Faire état du nombre d'abonnements chez les jeunes indique la valeur qu'accordent les familles à la lecture, à la littératie et à l'apprentissage à long terme. Une carte de bibliothèque est requise pour emprunter des ressources documentaires, pour accéder aux services de bibliothèque en ligne et pour utiliser un ordinateur dans la bibliothèque.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Voici certaines activités entreprises pour augmenter le nombre d'abonnements à la bibliothèque chez les enfants de 12 ans et moins :

- Suppression des amendes rattachées aux cartes de bibliothèque des jeunes.
- Poursuite de l'élaboration et de l'exécution de programmes de bibliothèque visant les enfants dans la bibliothèque et à l'extérieur.
- Poursuite des partenariats avec le secteur de l'éducation et les organismes d'alphabétisation pour promouvoir les services qu'offrent les bibliothèques publiques aux enfants.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

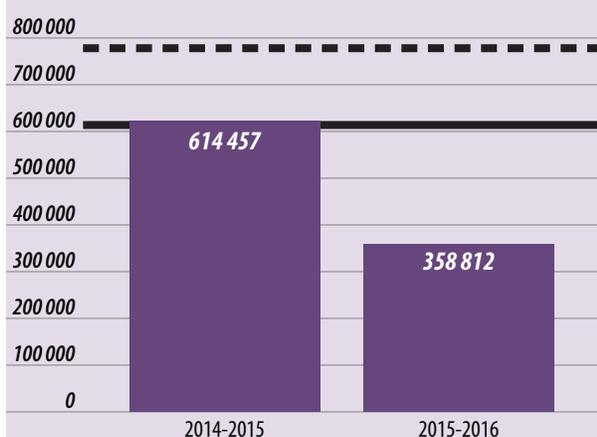
Établir une culture d'efforts d'amélioration continue.

Mesure

Économies réalisées grâce à des initiatives d'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure vise des résultats en matière d'économies (y compris des activités productives de recettes, l'évitement des coûts essentiels ou accessoires et la réduction des coûts essentiels ou accessoires) émanant de projets Lean Six Sigma et des efforts connexes d'amélioration continue.



Rendement général

À la fin de l'exercice 2015-2016, le ministère avait réalisé 358 812 \$ d'économies ou de trésorerie supplémentaire grâce aux efforts d'amélioration continue formalisés.

Réel : 358 812 \$

----- Cible : 778 124 \$

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Mesurer les progrès réalisés dans le cadre des initiatives d'amélioration des processus du ministère permet de déterminer l'efficacité de ce dernier dans l'élimination et le contrôle des coûts en assurant une gestion plus intelligente grâce à des gains d'efficacité.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

On a accordé beaucoup d'importance aux activités de révision stratégique des programmes aux dépens des efforts d'amélioration continue. Les économies réalisées reposaient principalement sur les activités suivantes :

- Environ 150 membres du personnel ont été formés en recherche du gaspillage et ont économisé plus de 185 000 \$.
- Trouver des possibilités d'économiser dans le programme de formation et de soutien à l'emploi pour les personnes ayant un handicap tout en améliorant le service à la clientèle.
- Services de tests linguistiques – déterminer comment améliorer ou conserver les services aux clients avec des ressources réduites.
- Services financiers pour étudiants – trouver des moyens de gagner en efficacité, en vue d'améliorer le service à la clientèle.

Survol des activités du ministère

Mission

La mission du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail est triple : les personnes, les compétences et les emplois. Nous donnons aux personnes les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances pour réussir au Nouveau-Brunswick où elles peuvent vivre, apprendre et travailler dans un milieu équitable, sûr et inclusif.

Vision

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité et le plein emploi.

Objectif

Le but du ministère est de bâtir un avenir où :

- la population du Nouveau-Brunswick est au fait des perspectives d'emploi, et la formation et les programmes du ministère sont harmonisés pour répondre à ces besoins;
- les jeunes ont des possibilités de rester et de retourner au Nouveau-Brunswick;
- nous avons accru notre population et augmenté le taux de participation de tous les résidents du Nouveau-Brunswick au marché du travail;
- nous établissons des relations plus solides avec les partenaires multisectoriels, et les rôles et les attentes sont définis clairement;
- le ministère est pertinent, ciblé et responsable; son leadership est solide et son équipe est ouverte aux changements;

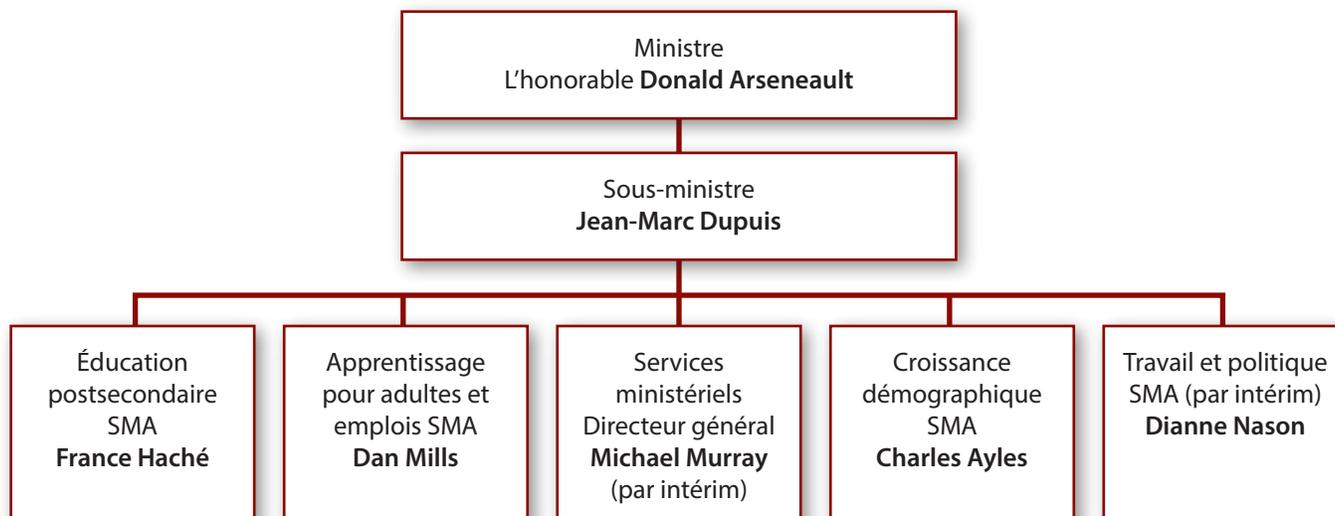
- les employés du ministère ont confiance en leur capacité d'influer sur l'avenir du Nouveau-Brunswick.

Principaux secteurs de résultats

- « Personnes »
 - Stimuler la croissance et la diversité au sein de notre population.
 - Investir dans notre population de jeunes.
 - Voir à ce que les politiques et la législation du travail soient progressistes.
- « Compétences »
 - Améliorer l'alphabétisation et les compétences essentielles.
 - Accélérer les possibilités de formation et d'éducation.
 - Multiplier les possibilités d'apprentissage expérientiel.
- « Emplois »
 - Offrir des possibilités à tous les résidents du Nouveau-Brunswick.
 - Orienter les personnes vers les emplois et établir des liens entre les emplois et les personnes.
 - Investir dans les programmes et les services d'emploi.

(Source : *Plan stratégique 2015-2018*, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, page 9.)

Organigramme de haut niveau – Cadres supérieurs



Aperçus et faits saillants des divisions

Division du travail et de la politique

La **Division du travail et de la politique** a pour mandat de fournir des services à l'ensemble de la population en appliquant divers règlements et lois qui relèvent du ministère. La division appuie également le ministère en assumant les fonctions suivantes : élaboration de politiques qui cadrent avec les priorités et les activités du gouvernement; recherche et analyse, dont la collecte d'information sur le marché du travail et les évaluations des programmes; prévisions du marché du travail; analyses de l'environnement et services législatifs et de réglementation.

La **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick** et le **Tribunal d'appel des accidents au travail** transmettent des rapports administratifs au ministre par l'intermédiaire de la sous-ministre adjointe de la Division du travail et de la politique. Également par l'intermédiaire du bureau de la sous-ministre adjointe, la division joue un rôle clé dans le soutien aux partenariats appropriés et au dialogue avec Travail sécuritaire NB et les intervenants de l'industrie relativement à l'élaboration de mesures stratégiques, législatives et réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Ces intervenants produisent des rapports annuels distincts du ministère.

La Division est constituée de la Direction des services en milieu de travail (relations industrielles et normes d'emploi), des services de défenseurs (défenseurs des travailleurs et défenseurs des employeurs) et des Services stratégiques.

La **Direction des services en milieu de travail (relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privé et semi-public en

offrant l'aide d'une tierce partie neutre et des services de médiation préventive. Elle offre l'aide d'une tierce partie en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, une commission d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. La direction offre aussi des services de médiation préventive visant à promouvoir des relations de travail saines entre les parties, tandis qu'une convention collective est en vigueur. Le ministère régit la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en faisant la promotion de relations harmonieuses entre les employés et les employeurs dans les secteurs privés syndiqués et semi-publics de la province.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Vingt-et-un conflits de travail ont été réglés avec l'intervention de la direction. Ces conflits sont survenus pendant la négociation de conventions collectives.*
- ♦ *Vingt-neuf conflits de travail ont été réglés avant que ne soient décrétés une grève ou un lock-out, et un s'est soldé par un arrêt de travail.*
- ♦ *Vingt-et-un arbitres en droit de la personne ont été nommés, et 33 griefs ont fait l'objet d'une médiation.*
- ♦ *La direction a offert des services de conciliation pour trois conflits dans le secteur public.*

La **Direction des services en milieu de travail (normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs réglementées par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire

minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, la paie de vacances ainsi que les jours fériés. La direction est chargée de représenter le directeur aux auditions devant la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les étudiants au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard des lois. Le personnel organise de nombreuses séances d'éducation dans toute la province pour mieux faire connaître la Loi.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Le salaire minimum passera de 10,30 \$ l'heure à 10,65 \$ l'heure le 1^{er} avril 2016.*
- ◆ *Deux cent onze séances d'information ont été tenues sur les fondements de la Loi sur les normes d'emploi. Elles ont été offertes à des élèves des écoles publiques et aux étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire.*
- ◆ *La direction a répondu à 12 984 demandes de renseignements au sujet de l'emploi.*
- ◆ *La direction a mené 903 enquêtes sur des plaintes officielles.*

Activités sur les normes d'emploi

Exercice financier	Nombre de séances d'information	Nombre de demandes de renseignements	Plaintes officielles ayant fait l'objet d'une enquête	Sommes recouvrées pour les employés
2015-2016	211	12 984	903	829 783 \$
2014-2015	130	13 595	803	533 446 \$

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, la **Direction des services des défenseurs (défenseur des travailleurs)** a le mandat d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents au travail. Les défenseurs les aident en leur procurant de l'information, en les conseillant et, au besoin, en les représentant lors des auditions d'appel. La direction veille à l'application des lois pertinentes sur les indemnités des accidents au travail et sur la santé et la sécurité au travail.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Il y a eu 556 nouveaux cas, 406 cas clos et 740 cas actifs.*
- ◆ *Les défenseurs ont représenté des clients lors de 158 auditions devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.*

La **Direction des services des défenseurs (défenseur des employeurs)** a le mandat d'aider les employeurs avec des questions relatives aux indemnités pour accidents

au travail par la communication et la consultation, et offre également des possibilités d'apprentissage en cours d'emploi. La direction offre aux employeurs des conseils spécialisés et des services de représentation sur les dossiers d'indemnisation devant Travail sécuritaire NB. Elle offre des conseils spécialisés à des employeurs sur tous les aspects de l'indemnisation des accidents au travail et de sa loi applicable.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Il y a eu 654 cas actifs et 292 cas clos.*
- ◆ *Les défenseurs ont représenté des clients lors de 77 auditions devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.*

La **Direction des services stratégiques** élabore des propositions de politique efficaces et stratégiques, et des projets de recherche adaptés relatifs à une variété de questions prioritaires. Elle appuie la prise de décision et l'élaboration des politiques du ministère au moyen de recherches, d'évaluations et d'analyses. La Direction dirige

et soutient le développement des politiques, recueille de l'information sur le marché du travail, voit à ce que le ministère respecte ses obligations conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, veille à ce que le gouvernement respecte ses obligations en vertu des conventions internationales sur le travail et sur les droits de la personne et voit à ce que le gouvernement respecte ses obligations liées à la mobilité de la main-d'œuvre décrites dans le chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur*.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Le ministère a lancé son initiative provinciale d'information sur le marché du travail pour les jeunes, qui offre des présentations d'information sur le marché du travail dans les districts scolaires anglophone et francophone de la province à 2 021 élèves du secondaire.*
- ♦ *Le ministère a mené à bien neuf projets d'évaluation concernant ses services et programmes d'emploi en vue de s'assurer que ceux-ci répondent aux besoins du marché du travail.*
- ♦ *La phase II de l'examen exhaustif de la législation associée à l'indemnisation des accidents au travail a commencé en juillet 2015. Il portait sur les sujets suivants :*
 - *Structure de gouvernance (composition et mandat du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB)*
 - *Examen du rôle et des fonctions des défenseurs des travailleurs et des employeurs*
 - *Examen des dispositions de l'article 38 de la Loi sur les accidents du travail*

Division de l'éducation postsecondaire

La **Division de l'éducation postsecondaire** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris les universités et collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants et des activités du Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick. La division offre une aide financière aux établissements publics et elle collabore étroitement avec eux à l'avancement de la recherche prioritaire et à la mise sur pied de projets axés sur les étudiants visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel, à établir des cheminements menant avec succès à l'obtention d'un diplôme et à faciliter les transferts de crédits entre les établissements publics.

La division comprend la Direction des affaires postsecondaires et des relations universitaires, la Direction de la recherche et des initiatives stratégiques, la Direction des services financiers pour étudiants et le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick.

Le mandat de la **Direction des affaires postsecondaires et des relations universitaires** est axé sur la promotion de l'éducation postsecondaire dans la province en travaillant avec les établissements d'enseignement postsecondaire. La direction compte trois grandes unités : l'Unité des relations universitaires, l'Unité des relations collégiales et l'Unité de la formation professionnelle dans le secteur privé. Elle fournit des conseils et des directives concernant l'administration d'un transfert annuel vers les universités publiques par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. La direction assume les obligations réglementaires et statutaires conformément à la *Loi sur l'attribution des grades universitaires*. Elle appuie et conseille le ministre dans l'exécution des responsabilités que lui impose la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. Elle est responsable de l'administration de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*. En 2015-2016, 47 collèges privés étaient enregistrés et comptaient 3 128 étudiants.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Le gouvernement provincial a investi 91,1 millions de dollars dans les activités des deux collèges communautaires.*
- ♦ *Il a investi 220 millions de dollars dans les activités du Collège de technologie forestière des Maritimes et des quatre universités publiques.*

La **Direction de la recherche et des initiatives stratégiques** promeut l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation, favorise une culture de recherche et d'innovation dans la province grâce aux établissements d'éducation postsecondaire et encourage la transition vers l'éducation postsecondaire puis vers le marché du travail. Elle promeut la communication interprovinciale sur les questions d'éducation postsecondaire et collabore avec d'autres gouvernements pour harmoniser les priorités stratégiques avec le secteur de l'éducation de la maternelle à la douzième année. Elle fournit des conseils d'orientation stratégique relativement au secteur de l'éducation postsecondaire.

FAITS SAILLANTS

- ♦ On a accordé un financement de 7,2 millions de dollars pour appuyer des projets et des programmes associés à la recherche et à l'innovation principalement par l'intermédiaire de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, notamment le financement de 188 bourses d'études supérieures du Nouveau-Brunswick et de 111 postes d'adjoints à la recherche.
- ♦ On a consenti trois millions de dollars supplémentaires à des établissements d'enseignement postsecondaire publics pour appuyer la création et la mise en œuvre de projets pilotes et autres visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire pour les étudiants qui proviennent de groupes sous-représentés, comme les Premières Nations et les personnes ayant un handicap.

La Direction des services financiers pour étudiants administre et met en œuvre les programmes d'aide financière aux étudiants des gouvernements fédéral et provincial. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en fournissant aux étudiants admissibles résidant au Nouveau-Brunswick de l'aide financière en fonction de leurs besoins.

FAIT SAILLANT

- ♦ La direction a administré 153,8 millions de dollars sous la forme d'une aide financière accordée à 12 720 étudiants.

Le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick (NBCCD) a le mandat provincial de devenir un centre d'excellence et de bâtir une communauté de pratique professionnelle en offrant une formation appliquée et entrepreneuriale en artisanat et en design. Il offre deux programmes de certificat (Fondements de l'art visuel et Études de cycles supérieurs) et huit programmes menant à un diplôme (les arts visuels autochtones, la création de mode, le dessin textile, la céramique, la joaillerie et l'orfèvrerie, le graphisme, les médias intégrés et la photographie).

FAITS SAILLANTS

- ♦ Le NBCCD a reçu une subvention de fonctionnement de 3,1 millions de dollars, faisant passer à 282 son nombre de places subventionnées.
- ♦ Il y a eu 118 diplômés du NBCCD en 2015-2016.

Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi

La Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi a le mandat de soutenir le développement des ressources humaines au Nouveau-Brunswick en assurant la prestation de programmes et de services d'alphabetisation et d'apprentissage aux adultes, en reconnaissant les acquis, en élaborant et en offrant des services de bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des Néo-Brunswickois, et en offrant des programmes et des services qui aident les sans-emploi du Nouveau-Brunswick à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein et qui aident les employeurs du Nouveau-Brunswick à trouver les bons employés.

Les ententes Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail

1. L'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail a permis au gouvernement à desservir 10 411 prestataires d'assurance-emploi actifs, a facilité l'emploi de 8 179 des prestataires actifs et a permis de réaliser des économies de 31,02 millions de dollars au compte d'assurance-emploi. Le nombre total de clients servis dans le cadre de l'Entente se chiffrait à 14 815.
2. L'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le fonds pour l'emploi a permis au gouvernement d'aider 3 821 clients.

Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a créé le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique. Le partenariat permet aux provinces de travailler ensemble afin d'améliorer la formation axée sur les compétences, de favoriser les occasions d'apprentissage, de recruter des immigrants et de les retenir, et de tirer profit des atouts des collectivités pour relever les nouveaux défis économiques et saisir les nouvelles possibilités économiques. Parmi les secteurs prioritaires cernés dans le cadre du plan d'action du Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique figurent notamment l'attraction et l'immigration, l'harmonisation de l'apprentissage, les programmes d'emploi fédéraux, l'information sur le marché du travail, les soutiens opérationnels et les initiatives destinées aux jeunes.

La division comprend la Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu, la Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle et le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu** offre des programmes et des services d'emploi ainsi que des occasions d'apprentissage continu aux Néo-Brunswickois dans le but d'harmoniser de façon stratégique les programmes, les ressources et les possibilités d'apprentissage afin de répondre systématiquement aux besoins des clients quant au marché du travail. La direction voit à ce que les programmes et les services d'emploi offerts par le ministère soient adaptés aux besoins des chercheurs d'emploi, des apprenants adultes et des employeurs, à ce que de nouvelles initiatives soient mises au point quand on trouve une lacune dans les services et à ce que le personnel local dispose des outils et du soutien nécessaires pour répondre aux besoins de formation et d'emploi des clients. La direction est chargée d'augmenter le taux d'alphabétisation et les compétences essentielles au travail.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *L'élan et l'intérêt continuent d'augmenter relativement au Fonds d'emploi pour les jeunes et à l'Initiative Promesse d'emploi. Le personnel régional a travaillé en étroite collaboration avec les employeurs et les jeunes intéressés.*
- ◆ *L'exercice 2015-2016 était la première année complète du Programme de subvention pour l'emploi Canada – Nouveau-Brunswick. Le personnel régional de la Direction des services d'emploi et de l'apprentissage continu a offert des présentations à des intervenants. Les employeurs ont soumis 617 demandes dans le cadre du programme.*
- ◆ *Conformément aux recommandations énoncées dans le Plan provincial d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap, le ministère a tenu la première conférence de formation provinciale annuelle de deux jours pour les fournisseurs de services d'aide à l'emploi, créant ainsi un réseau de fournisseurs de services.*
- ◆ *La direction a appuyé les consultations des intervenants et les efforts de coordination requis pour créer la Stratégie d'alphabétisation globale du Nouveau-Brunswick.*

Formation en compétences essentielles au travail

Année	Nombre d'apprenants	Nombre d'initiatives
2015-2016	1 367	85
2014-2015	1 259	84

Des 1 367 personnes ayant participé à la formation, 209 avaient un emploi et 1 158 étaient sans emploi et ont reçu de la formation sur les compétences essentielles liées à leurs objectifs professionnels.

Programme	Nombre de personnes aidées par le programme	
	2015-2016	2014-2015
Aide au travail indépendant	388	354
Stage d'emploi étudiant pour demain	1 439	1 467
Services de soutien à la formation et à l'emploi	678	594
Formation et perfectionnement professionnel	7 324	7 138
Aptitudes à l'emploi	470	299
Accroissement de l'emploi - Initiative Promesse d'emploi	1 570 522 postes	1 585 594 postes
Fonds d'emploi pour les jeunes (lancé en avril 2015)	1 482	s. o.

La **Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle** offre des possibilités de formation en apprentissage, de perfectionnement professionnel et de certification de qualité tout au long de la vie pour les professions désignées, possibilités qui sont uniformes et à jour et qui répondent aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Grâce à ses bureaux régionaux, la direction offre ces services à des milliers d'apprentis des métiers spécialisés et de gens de métier en prévoyant des possibilités de niveau de formation, en validant les programmes d'études et en travaillant en vue de s'assurer que les gens qui exercent des tâches dans divers secteurs possèdent les qualifications nécessaires. La direction a veillé à ce que la main-d'œuvre soit munie des compétences et des connaissances lui permettant de fonctionner efficacement sur le marché du travail. Elle a déterminé les besoins en formation de concert avec l'industrie, élaboré des programmes relativement aux 53 professions pour lesquelles est offerte une formation en apprentissage et fourni des services de certification pour les 69 professions désignées.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Elle a travaillé avec la division ainsi que des fournisseurs de services de formation pour offrir de la formation à quatre collectivités, dont une formation sur les compétences essentielles dans les programmes de métiers personnalisés et une formation pratique, de l'orientation sur les métiers et une formation sur des métiers précis pour les apprentis autochtones.*

- ♦ En 2015-2016, dans le cadre de l'initiative d'harmonisation nationale du Forum des ministres du marché du travail, les quatre domaines d'harmonisation étaient les appellations de métiers, les heures requises pour terminer le programme, le nombre de niveaux de formation et l'ordre des cours de formation technique dans les écoles.
- ♦ En décembre 2015, le Nouveau-Brunswick a été choisi en tant que province hôte des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

Le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** est chargé d'offrir aux résidents du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* et de la *Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*, des services de bibliothèque publique qui répondent à leurs besoins éducatifs, informationnels, culturels et récréatifs. Le service est responsable de l'élargissement de la collection, de la gestion du catalogue provincial, de la gestion, du développement et du soutien des systèmes de bibliothèque et de technologie de l'information et de l'exécution de programmes et de services de bibliothèque pour tous les âges. Il établit des contacts avec les commissions de bibliothèques publiques locales, les partenaires et les intervenants. Les services comprennent 65 bibliothèques (52 bibliothèques publiques, 11 bibliothèques publiques-scolaires et un volet virtuel, ainsi qu'une succursale de services bibliothécaires postaux) gérés par cinq régions de bibliothèques et un bureau provincial.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick n'impose plus d'amendes pour les articles empruntés au moyen d'une carte de bibliothèque pour les jeunes.
- ♦ Il a revu sa politique provinciale sur les heures d'ouverture pour que toutes les bibliothèques publiques soient ouvertes le samedi à l'année.
- ♦ Il a été lauréat du prix de partenariat exceptionnel remis par l'Institut national canadien pour les aveugles, qui soulignait son engagement et son initiative dans le domaine des services de bibliothèque accessibles.
- ♦ Il a adopté les normes sur les bibliothèques révisées, qui offrent un outil à jour pour la planification des rénovations, de l'expansion et de la construction de bibliothèques publiques.
- ♦ Il a lancé une nouvelle version du catalogue des bibliothèques publiques. Voici quelques-unes des améliorations effectuées pour les usagers :

- une version accessible conçue pour les lecteurs d'écran qui peut également servir de version à faible bande passante pour les usagers qui n'ont pas de connexion Internet haute vitesse à la maison;
- un mode plus direct d'accès pour renouveler les prêts;
- des boutons de recherche pré-réglés qui mettent en évidence des types précis de ressources pour aider les usagers à trouver des articles plus rapidement;
- l'ajout de pages réservées à des sujets précis comme des auteurs et maisons d'édition du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Division de la croissance démographique

La **Division de la croissance démographique** est responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales visant à contribuer à la croissance démographique et économique du Nouveau-Brunswick grâce à l'attraction et au maintien d'immigrants, au rapatriement, à l'accroissement de l'immigration francophone et au soutien en matière de multiculturalisme.

La division comprend la Direction de la recherche et des relations fédérales-provinciales-territoriales, la Direction des activités en matière d'immigration et la Direction de l'immigration, de l'établissement et du multiculturalisme.

La **Direction des relations fédérales-provinciales-territoriales et de la recherche** coordonne une approche stratégique des relations fédérales-provinciales-territoriales, représente le gouvernement provincial dans différents groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur l'immigration et les politiques, diffuse des renseignements sur les tendances et les politiques en matière de croissance démographique à d'autres secteurs du ministère, à d'autres ministères et au grand public et offre un soutien à la recherche et aux politiques aux hauts fonctionnaires. Grâce au Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, elle s'associe avec des collègues de l'Atlantique pour promouvoir des possibilités régionales et faire accroître l'immigration dans cette région.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Poursuite de la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie renouvelée de croissance démographique 2014-2017 et du Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone 2014-2017.
- ♦ Poursuite de la direction de négociations bilatérales avec le gouvernement fédéral au sujet d'une Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur les candidats des provinces.

- ◆ *Participation à la création et à la mise en place de la réponse provinciale à l'arrivée des réfugiés syriens.*
- ◆ *Poursuite de la collaboration avec des collègues de l'Atlantique pour créer une stratégie en matière d'immigration de l'Atlantique.*

La **Direction des activités en matière d'immigration** voit à offrir un soutien opérationnel à la division, dans le but d'assurer le fonctionnement efficace du programme d'immigration conformément à l'*Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur l'immigration*. Elle gère les demandes au Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB) et en assure un contrôle en les saisissant et en les gérant dans une base de données électronique.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Plus de 900 demandes ont été traitées dans le cadre du PCNB. Quelque 774 certificats du PCNB ont été délivrés, dont 625 de base et 149 supérieurs.*
- ◆ *Il y a eu 201 ententes de dépôt pour la catégorie des dépôts remboursables.*
- ◆ *Il y a eu 372 validations dans le cadre de la catégorie des dépôts remboursables.*
- ◆ *Plus de 500 tests linguistiques ont été validés en ligne.*
- ◆ *Mise en œuvre des mesures relatives à l'intégrité du programme pour garantir le fonctionnement efficace et efficient du PCNB.*
- ◆ *Mise sur pied d'un système de repérage et de surveillance pour les candidats admis dans la catégorie des travailleurs spécialisés avec appui de l'employeur.*

La **Direction de l'immigration, de l'établissement et du multiculturalisme** est chargée de gérer les dossiers liés à l'immigration ainsi qu'à l'établissement et à l'intégration des immigrants dans la province. La direction gère le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB), met en place un nouveau plan d'action pour attirer de nouveaux arrivants francophones et attire des travailleurs spécialisés vivant ailleurs au Canada en élaborant, en organisant et en mettant en place des activités de promotion et de recrutement nationaux et internationaux.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Il y a eu délivrance de 774 certificats de désignation au titre des volets suivants :*
 - *Travailleur qualifié avec le soutien d'un employeur (314)*

- *Travailleur qualifié avec soutien familial (14)*
- *Travailleur qualifié avec le soutien communautaire (18)*
- *Initiative stratégique (68)*
- *Entrée express : volet marché du travail (161)*
- *Volet affaires (199)*

- ◆ *Ces désignations comprennent 1 302 personnes supplémentaires à titre de conjoints et de personnes à charge.*
- ◆ *La direction a élargi le programme d'incubation d'entreprises vers un nouvel emplacement, a mis à jour les documents d'orientation et s'est concentrée sur le soutien à l'éducation du public à propos de l'immigration, de la diversité et des collectivités inclusives. Elle a financé 53 projets allant des services d'établissement pour divers groupes de nouveaux arrivants (par exemple entrepreneurs, jeunes et travailleurs qualifiés) aux programmes de promotion du multiculturalisme.*
- ◆ *La direction a dirigé un comité rassemblant des intervenants multiples visant à faciliter l'accueil de réfugiés syriens. Elle a aidé à créer et à mettre en place la réponse provinciale à l'arrivée de 1 225 réfugiés syriens entre le 4 novembre 2015 et le 31 mars 2016. À titre comparatif, la Nouvelle-Écosse a accueilli 833 réfugiés, l'Île-du-Prince-Édouard, 197 et Terre-Neuve-et-Labrador, 230 pendant la même période. Le Nouveau-Brunswick a donc accueilli 49 % des réfugiés syriens arrivés au Canada atlantique pendant cette période.*
- ◆ *L'unité francophone a participé à de multiples activités de promotion et d'attraction, dont Destination Acadie, la Semaine canadienne et le Festival interceltique de Lorient ainsi qu'à des séances d'information tenues conjointement par le Nouveau-Brunswick et les ambassades canadiennes en France, en Belgique, au Portugal, en Roumanie, en Suisse et en Espagne pour augmenter l'immigration francophone. Ainsi, 20 % des certificats de mise en candidature délivrés en 2015-2016 ont été remis à des immigrants francophones.*

- ♦ *L'unité de la main-d'œuvre spécialisée et du rapatriement a participé à quelques activités d'attraction et de promotion visant à aider les employeurs néo-brunswickois à combler leurs besoins de main-d'œuvre. Le gouvernement provincial a lancé un nouveau volet, soit l'Entrée express : volet marché du travail, en mai 2015. L'unité de la main-d'œuvre spécialisée a fait la promotion de ce volet au Moyen-Orient (Égypte, Émirats arabes unis, Qatar), au Maroc, à Hong Kong, aux Philippines, au Royaume-Uni, en Italie, au Portugal, en Espagne, en Croatie, en Autriche et en Belgique en collaboration avec différents consulats et ambassades canadiens.*

Division des services ministériels

La **Division des services ministériels** a pour mandat de fournir le soutien nécessaire aux activités du ministère en répondant à ses besoins de services internes. Elle assure des services spécialisés qui permettent aux directions opérationnelles d'offrir les programmes. La division gère aussi les services des finances, des ressources humaines, de technologie et d'administration de tout le ministère.

La division comprend la Direction des services des ressources humaines, la Direction des finances et de l'administration, la Direction des services de la gestion de l'information et de la technologie, la Direction de la coordination ministérielle et la Direction de l'excellence du rendement et de la planification stratégique.

À titre de partenaire opérationnel stratégique, la **Direction des services des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et d'optimiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement, aux langues officielles, à la reconnaissance des employés, ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Élargissement du public cible d'une approche positive de la santé mentale au travail visant à améliorer l'engagement et la productivité des employés, dont ceux du bureau central.*
- ♦ *Des consultants de la direction ont participé activement à des équipes qui ont réussi la négociation de quatre conventions collectives au cours de la dernière année.*
- ♦ *Plus de 50 % des employés du ministère ont reçu la formation Insights Discovery à ce jour.*

- ♦ *La mise en place du programme amélioré de gestion du rendement comprenait la formation des gestionnaires en trois phases distinctes.*

La **Direction des finances et de l'administration** gère les ressources financières du ministère ainsi que des conseils et commissions relevant du ministre, et fournit une assurance en matière d'audit. La direction assure également un soutien financier, administratif et aux installations à toutes les directions du ministère afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière de prestation des programmes et des services. Elle est responsable de la gestion financière et de la communication de l'information financière, de la gestion des installations, de la vérification interne et du recouvrement de prêts aux étudiants en souffrance.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La direction a offert une analyse financière et un soutien continu pour répondre à d'importantes priorités du gouvernement.*
- ♦ *Elle a poursuivi ses projets de consignation et de normalisation des principaux processus financiers et de recouvrement.*
- ♦ *Elle a également ajouté de nouveaux logiciels pour améliorer les audits et l'analyse financière.*

La **Direction des services de la gestion de l'information et de la technologie** a pour mandat d'assurer le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du ministère. Elle regroupe quatre sections : Offre de solutions, Opérations et mise en place, Gestion de l'assurance de la qualité et gestion des risques et Gestion de l'information ministérielle.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Achèvement de la migration de tous les serveurs depuis les plateformes de Microsoft 2003.*
- ♦ *Mise en place du système du plan de travail de la gestion du rendement.*
- ♦ *Mise en place de la version 2 de Blackbaud pour le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *Achèvement de la migration du système d'imagerie du Système d'information financière imagé vers le système d'imagerie de la gestion de l'information pour la totalité des dossiers.*

- ♦ *Participation aux efforts de transition sans heurt du groupe de développement d'applications et de soutien de la TI aux services partagés de Service Nouveau-Brunswick.*

La **Direction de la coordination ministérielle** assure les services de coordination interne nécessaires au fonctionnement du ministère. Elle coordonne l'information du ministère et offre d'autres services administratifs aux membres du Comité des cadres supérieurs. Elle produit les rapports annuels et divers cahiers d'information pour le ministre et les membres du Comité des cadres supérieurs. Elle coordonne également l'acheminement de la correspondance des bureaux du ministre et du sous-ministre.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Réception et coordination de plus de 4 000 demandes par Internet.*
- ♦ *Coordination des réponses à plus de 800 articles de correspondance reçus par le ministre et le sous-ministre.*

La **Direction de l'excellence du rendement et de la planification stratégique** assure un leadership interne dans la planification stratégique et dans la mise en œuvre complète du système de gestion officielle. Ce système vise à changer la culture du gouvernement et la façon dont le gouvernement fonctionne, tout en fournissant la meilleure valeur possible aux contribuables. Il prévoit une approche structurée de gestion des stratégies, de gestion des initiatives, de gestion quotidienne, de gestion des processus et de gestion du rendement. La direction dirige et facilite l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique, et elle met en place et surveille un modèle de planification et de responsabilité ministériel.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Lancement du plan stratégique du ministère.*
- ♦ *Élaboration des plans de travail des directions et mise en place du système de planification et de responsabilité.*
- ♦ *Formation du personnel sur l'amélioration des processus et la recherche du gaspillage.*

Information financière

Recettes brutes du ministère

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Autres intérêts créditeurs	19 708,0 \$	17 895,2 \$	(1 812,8 \$)	(1)
Licences et permis	2 348,0 \$	1 984,5 \$	(363,5 \$)	
Vente de biens et services	4 036,0	2 907,3 \$	(1 128,7 \$)	(2)
Recettes diverses	6 275,0 \$	7 064,7 \$	789,7 \$	
Subventions conditionnelles – Canada	120 137,0 \$	120 744,6 \$	607,6 \$	
Totaux – Recettes ordinaires	152 504,0 \$	150 596,3 \$	(1 907,7 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes à l'état des opérations financières.

Recettes au compte à but spécial

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Programme canadien de prêts aux étudiants	1 500,0 \$	1 819,6 \$	319,6 \$	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	200,0 \$	496,9 \$	296,9 \$	
Fonds de bourses d'études du CCNB	0,0 \$	4,0 \$	4,0 \$	
Compte de Johann Wordel	3,0 \$	0,0 \$	(3,0 \$)	
Projets recouvrables	150,0 \$	129,7 \$	(20,3 \$)	
Totaux – Recettes au compte à but spécial	1 853,0 \$	2 450,2 \$	597,2 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes à l'état des opérations financières.

Dépenses brutes du ministère

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Services ministériels	5 633,7 \$	5 212,4 \$	(421,3 \$)	
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	14 786,1 \$	14 868,4 \$	82,3 \$	
Croissance démographique	3 735,4 \$	4 113,6 \$	378,2 \$	
Éducation postsecondaire	172 018,7 \$	170 165,3 \$	(1 853,4 \$)	(3)
Apprentissage pour adultes	11 186,9 \$	12 576,2 \$	1 389,3 \$	(4)
Travail et politique	7 874,4 \$	6 410,9 \$	(1 463,5 \$)	(5)
Développement de l'emploi	24 602,0 \$	23 850,3 \$	(751,7 \$)	
Entente Canada-NB sur le fonds pour l'emploi	10 682,0 \$	11 658,0 \$	976,0 \$	(6)
Entente Canada-NB sur le développement du marché du travail	89 363,8 \$	92 420,2 \$	3 056,4 \$	(7)
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes	274 997,0 \$	274 755,0 \$	(242,0 \$)	
Totaux – Dépenses ordinaires	614 880,0 \$	616 030,3 \$	1 150,3 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes à l'état des opérations financières.

Dépenses au compte à but spécial

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Programme canadien de prêts aux étudiants	1 500,0 \$	2 000,8 \$	500,8 \$	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	283,0 \$	545,6 \$	262,6 \$	
Fonds de bourses d'études du CCNB	0,0 \$	915,1 \$	915,1 \$	
Compte de Johann Wordel	3,0 \$	121,7 \$	118,7 \$	
Projets recouvrables	150,0 \$	120,1 \$	(29,9 \$)	
Totaux – Dépenses au compte à but spécial	1 936,0 \$	3 703,3 \$	1 767,3 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes à l'état des opérations financières.

Résumé de l'organisme de services spéciaux – Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – recettes et dépenses

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Solde d'ouverture	4 509 \$	997,2 \$		(8)
Recettes				
Rendement du capital investi	-	2,3 \$	2,3 \$	
Vente de biens et services	1 159,0 \$	1 212,0 \$	53,0 \$	
Recettes diverses	-	19,6 \$	19,6 \$	
Transfert de ministères	3 647,0 \$	3 800,8 \$	153,8 \$	
Total – Recettes	4 806,0 \$	5 034,7 \$	228,7 \$	
Dépenses	4 806,0 \$	5 005,5 \$	(199,5 \$)	
Excédent (déficit) pour l'exercice	-	29,2		
Solde de fermeture	4 509 \$	1 026,4 \$		

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes à l'état des opérations financières.

Notes afférentes aux données financières de 2015-2016

Note 1 – Autres intérêts créditeurs

Les revenus plus faibles que prévu sont principalement attribuables à des taux d'intérêt inférieurs.

L'écart est principalement attribuable à l'expansion de la Section du défenseur des travailleurs et à l'établissement du nouveau Tribunal d'appel des accidents au travail, qui n'a pas atteint sa pleine capacité pendant l'exercice 2015-2016.

Note 2 – Vente de biens et services

L'écart est principalement attribuable à l'expansion de la Section du défenseur des travailleurs et à l'établissement du nouveau Tribunal d'appel des accidents au travail, qui n'a pas atteint sa pleine capacité pendant l'exercice 2015-2016.

Note 6 – Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le fonds pour l'emploi

L'écart est principalement attribuable à une demande accrue du Programme de subvention pour l'emploi Canada-Nouveau-Brunswick et du programme de Formation et perfectionnement professionnel.

Note 3 – Éducation postsecondaire

L'écart est le résultat d'une combinaison d'éléments, dont les coûts réduits du programme en raison des faibles taux d'intérêt, les économies sur le chapitre des subventions discrétionnaires et des dépenses administratives compensées par des dépenses plus élevées que prévu associées à la dernière année du programme de rabais sur les droits de scolarité du Nouveau-Brunswick.

Note 7 – Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail

L'écart est principalement attribuable à une demande accrue dans le cadre des programmes des Services d'emploi, de l'Accroissement de l'emploi et de Formation et perfectionnement professionnel.

Note 4 – Apprentissage pour adultes

L'écart est principalement attribuable à une demande accrue en programmes de services communautaires d'apprentissage pour adultes et d'apprentissage.

Note 8 – Solde à l'ouverture de l'organisme de services spéciaux

Des transferts accrus ont été faits aux sociétés de la Couronne du NBCC et du CCNB en 2014-2015 afin de transférer l'excédent accumulé qui restait avant leur incorporation en 2010.

Note 5 – Travail et politique

REMARQUE : Le rapport annuel a été rédigé avant le dépôt des États financiers officiels 2015-2016, volume 2, comme prescrit dans le document des Comptes publics du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, les données financières ci-jointes peuvent ne pas tenir compte des chiffres vérifiés définitifs tels que déclarés dans les Comptes publics.

Résumé des dépenses – Programmes d’emploi, d’alphabétisation et des compétences essentielles au travail en 2015-2016

(en milliers de dollars)

Programmes d’emploi	Entente Canada– NB sur le Fonds pour l’emploi	Développement de l’emploi	Entente Canada– NB relative au développement du marché du travail	Total
Aptitudes à l’emploi	623,9 \$	1 240,1 \$		1 864,0 \$
Accroissement de l’emploi	1 902,9 \$	11 278,5 \$	16 835,2 \$	30 016,6 \$
Formation et perfectionnement professionnel	4 517,5 \$	-	40 110,4 \$	44 627,9 \$
Stage d’emploi étudiant pour demain	515,6 \$	5 068,3 \$		5 583,9 \$
Services d’emploi	680,5 \$	4 134,3 \$	23 870,4 \$	28 685,2 \$
Initiative pour les travailleurs âgés		297,3 \$		297,3 \$
Compétences essentielles au travail	519,7 \$			519,7 \$
Programme d’études du RésCAA	1 850,0 \$			1 850,0 \$
Centre d’accès communautaire	117,0 \$			117,0 \$
Total partiel des programmes	10 727,1 \$	22 018,5 \$	80 816,0 \$	113 561,6 \$
Administration	930,9 \$	1 831,8 \$	11 604,2 \$	14 366,9 \$
Total des dépenses des programmes d’emploi	11 658,0 \$	23 850,3 \$	92 420,2 \$	127 928,5 \$
Budget 2015-2016	10 682,0 \$	24 602,0 \$	89 363,8 \$	124 647,8 \$
Écart plus/(moins)	976,0 \$	(751,7 \$)	3 056,4 \$	3 280,7 \$

Résumé des activités de dotation

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année			
Type de poste	2015	2014	2013
Permanent	725	679	722
Temporaire	185	271	245
TOTAL	910	950	967

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2015-2016 du ministère.

Le ministère a lancé 76 concours, dont 15 concours ouverts (publics) et 61 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination en poste	Description de la nomination du poste	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	3
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	4
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	5
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère ni auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des modifications
25	<i>Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1163&legi=58&num=0&page=	Le 5 juin 2015	La modification permettait d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences professionnels des autres provinces et pays.
33	<i>Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1171&legi=58&num=0&page=	Le 5 juin 2015	La modification permettait une augmentation des dépenses et des prestations pour les frais d'inhumation et les dépenses connexes pour les familles de pompiers actuels et anciens admissibles.
37	<i>Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1177&legi=58&num=0&page=	Le 5 juin 2015	La modification permet l'harmonisation avec la législation fédérale en ce qui concerne les produits chimiques dangereux au travail et la conformité avec le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
43	<i>Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1183&legi=58&num=0&page=	Le 5 juin 2015	La modification prévoit la clarification des pouvoirs de Travail sécuritaire NB.
51	<i>Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1191&legi=58&num=0&page=	Le 5 juin 2015	La modification prévoit la certification des agents de négociation et le processus de négociation d'ententes collectives dans le secteur public.

Les lois et règlements relevant de la compétence du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=32>.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continue de mettre en œuvre le plan d'action ministériel qui a été élaboré en réponse au *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Le plan d'action cible quatre axes précis : la langue de service, la langue de travail, le développement des deux communautés linguistiques officielles et la connaissance de la *Loi* et des autres obligations. Le plan d'action est géré par la Direction des services des ressources humaines.

Le plan d'action de 2015 du gouvernement provincial a fourni aux ministères différentes initiatives à entreprendre au cours des cinq années à venir.

Axe 1

Activités qui ont été tenues pour répondre à l'objectif de la langue de service :

- Taux d'achèvement du module iLearn au 31 mars 2016 : Langue de service – 48 %.
- Un comité sur le plan d'action sur les langues officielles a été constitué et comptait des employés de différents secteurs du ministère.
- De la correspondance sur la langue de service a été envoyée à tous les employés, dont le lien vers la trousse d'outils du gouvernement pour offrir un accès facile à tous les renseignements sur les langues officielles.
- Des consultations et discussions continues ont lieu entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires afin de mieux répondre aux exigences et aux besoins relatifs aux profils linguistiques. Le pourcentage d'achèvement des profils linguistiques pour 2015-2016 est de 88,7 %.

Axe 2

Activités qui ont été tenues pour répondre à l'objectif de la langue de travail :

- Taux d'achèvement du module iLearn au 31 mars 2016 : Langue de travail – 42 %.
- De la formation linguistique en langue seconde a été offerte aux employés qui répondaient aux exigences de la Politique sur la formation linguistique en langue seconde du ministère. Treize employés ont reçu de la formation en langue seconde.
- De la correspondance sur la politique sur la langue de travail a été envoyée à tous les employés, dont le lien vers la trousse d'outils du gouvernement pour offrir un accès facile à tous les renseignements sur les langues officielles.

Axe 3

Activités qui ont été tenues pour répondre à l'objectif de la promotion des langues officielles :

- Grâce au Programme d'orientation du ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en effectuant les modules obligatoires iLearn.
- De la correspondance a été envoyée à tous les employés, dont des liens rapides vers la *Loi sur les langues officielles* et la trousse d'outils.

Axe 4

Activités qui ont été tenues pour répondre à l'objectif de la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- Le formulaire d'entente sur le rendement exige que le gestionnaire et l'employé examinent les politiques sur les langues officielles.
- Le coordonnateur des langues officielles du ministère assiste à des réunions trimestrielles planifiées par l'intermédiaire du ministère des Ressources humaines pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir pro-activement dans ces dernières.
- De la correspondance sur les exigences entourant les langues officielles a été envoyée à tous les employés. Les renseignements comprenaient des liens vers la boîte d'outils, les politiques sur les langues officielles et la partie du site intranet fournissant de l'information sur les langues officielles.

Conclusion

Ces résultats témoignent des retombées favorables des diverses initiatives entreprises dans le cadre du plan d'action en matière de sensibilisation et d'acceptation des langues officielles au sein du ministère.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Immigration et Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (2010)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Offre de renseignements utiles sur Internet	2	2
Surveillance du programme	5	5
Politiques écrites pour le programme	2	1
Projets pilotes	3	3
Direction de l'établissement et du multiculturalisme	1	1
Mesure du rendement	6	3
Présentation de rapports sur le rendement	1	1

Entente sur le développement du marché du travail (2012)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Formation et perfectionnement professionnel	2	2
Affectation des frais d'administration	4	4

Entente relative au marché du travail (2012)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Formation et perfectionnement professionnel	1	1
Consignation des renseignements sur les clients	1	1
Admissibilité des clients	1	1
Rajustements lors de la vérification	1	1

Entente sur le développement du marché du travail (2013)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Comptabilisation des services et des subventions contractuels	1	1
Récouvrement intégral des coûts et méthode d'estimation	2	2

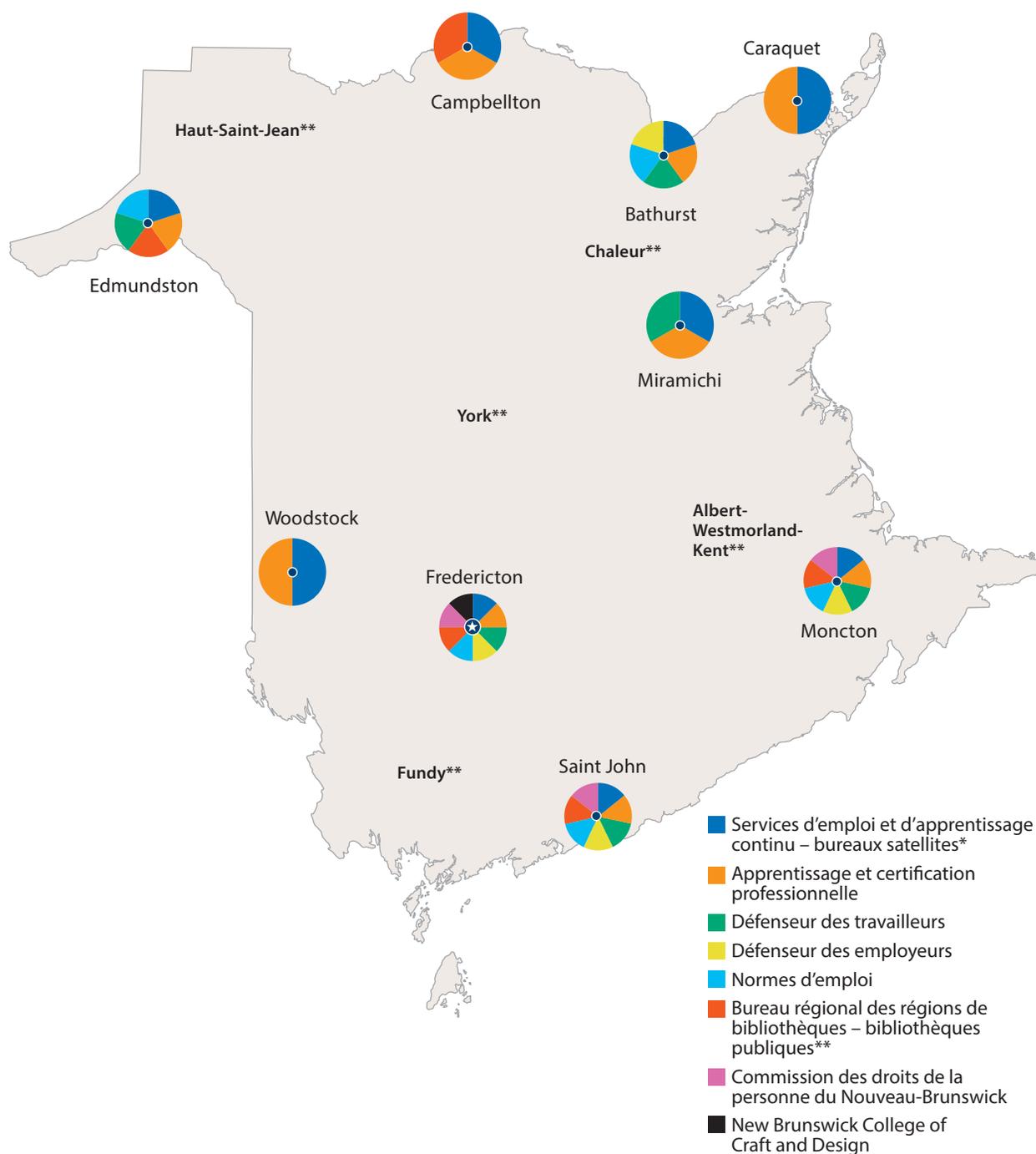
Entente relative au marché du travail (2013)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Rajustements lors de la vérification	1	1
Signature des lettres d'offre	1	1

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'a reçu aucune (0) divulgation d'acte répréhensible durant l'exercice 2015-2016.

Annexe A

Services et emplacement des bureaux du ministère



* Les Services d'emploi et d'apprentissage continu ont des bureaux satellites à Shippagan, à Tracadie, à Neguac, à Grand-Sault, à Perth-Andover, à Sussex, à St. Stephen, à Richibucto, à Sackville et à Shediac.

** En plus des cinq bureaux régionaux, le Nouveau-Brunswick compte 63 bibliothèques publiques, soit 11 dans la région Chaleur, 14 dans la région de York, 12 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 10 dans la région de Fundy.